

## MÉMOIRE DU PARTI VERT DU QUÉBEC PRÉSENTÉ PAR LE CHEF JEAN CLOUTIER

DIMINUER L'ENGAZONNEMENT ET AUGMENTER LE COUVERT ARBUSTIER NATUREL TOUT EN INVESTISSANT MAJORITAIREMENT CONTRE LES REJETS DE REFOULLEMENT D'ÉGOUT POUR PERMETTRE LA BAIGNADE AU ROYAUME DE L'AUTOMOBILE ET DU VÉLO STATIONNÉ.

La Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) souhaite procéder à l'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De-Champlain entre le parc de la Jetée (côte de Sillery) et la côte Gilmour à Québec sur une distance de 2,5 km. Ce projet est réalisé sur des terres appartenant en majorité à la Commission de la capitale nationale du Québec. Les autres propriétaires sont l'Autorité portuaire de Québec, le ministère des Transports du Québec, la Ville de Québec et le Canadien National. Des ententes ont été conclues avec ces propriétaires pour la réalisation de ce projet, mais n'ont pas semblées présentées des coûts très détaillées par ceux-ci et plusieurs zones d'ombre persistent encore du côté du CN et de la Ville de Québec.

D'après ma participation à la première partie des audiences publiques du 22 mai dernier et les questions que j'y ai soulevées, la Ville de Québec a des problèmes dans l'analyse de la qualité de l'eau afin de redonner un accès physique au fleuve l'ouvrant ainsi à la baignade en tout temps – du solstice d'été à l'équinoxe d'automne- et le CN, pour sa part, a trop peu commenté les imprévues pourtant prévisibles sur des questions concernant les délais et les coûts reliés au déplacement de la voie ferrée. Qu'en pensent leurs ingénieurs après coup?

Le projet, qui consiste à aménager un nouvel accès public au fleuve, nécessite notamment le/la:

**(Vérifiez en caractère gras les commentaires ajoutés pour discussions ultérieures)**

- déplacement de la voie ferrée du CN en bordure de la falaise **dans les délais?**;
- démantèlement du tunnel ferroviaire existant et son remplacement par un passage à niveau;
- démolition du viaduc et du mur de soutènement sur le boulevard Champlain;
- construction d'un tunnel sous la nouvelle voie ferrée pour le passage du sentier piétonnier et de la piste cyclable;
- aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'un sentier piétonnier sur 2 km;
- déplacement du boulevard Champlain vers le nord entre la côte de Sillery et le viaduc à démolir et vers le sud entre le viaduc et l'entrée ouest de la marina;
- des travaux de décontamination des sols **et d'analyse de l'eau en continue;**
- la reconstruction à neuf des réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial entre la côte de Sillery et l'entrée ouest de la marina **à coût détaillé ne dépassant pas le budget de 80 M\$?;**

- réfection et la reconstruction du revêtement de pierres sur la rive entre la côte de Sillery et le Yacht Club de Québec sur une longueur de 1 260 m **en frais partagés avec le privé utilisateur-payeur?**;
- réfection du brise-lames ouest du Yacht Club de Québec **en frais partagés avec le privé utilisateur-payeur?**;
- aménagement d'une promenade **quatre saisons** sur le quai Frontenac;
- aménagement des rives **quatre saisons**, d'une plage et du marais de l'anse Saint-Michel;
- aménagement d'un plan d'eau, d'un miroir d'eau et de jeu de fontaines;
- aménagement d'une aire de services et d'un escalier donnant accès à la plage;
- aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour les kayakistes et les adeptes du nautisme, **du canot à glace, du ski et de la raquette**;
- aménagement d'une promenade **quatre saisons** constituée de plusieurs segments de trottoirs de bois surplombant l'anse Saint-Michel;
- aménagement d'aires de jeu **quatre saisons** et d'autres commodités;
- aménagement d'un stationnement de 350 cases au pied de la côte de Sillery sur des anciens terrains municipaux, d'un stationnement de 250 cases dans le secteur du Yacht Club de Québec et l'introduction de bandes de stationnement en parallèle le long du boulevard Champlain;
- installation de mobilier urbain **quatre saisons** sur l'ensemble du projet;
- réalisation de travaux d'aménagement paysager **quatre saisons**.

Le coût du projet a été mal estimé à une somme d'environ 80 M\$ et les travaux se dérouleraient supposément sur une période de trois ans entre 2013 et 2015 alors que les coûts et l'échéance des travaux à effectuer sur la voie ferrée ne seraient pas fermes ni évalués par les ingénieurs de l'entreprise ferroviaire concernée. Outre les préoccupations budgétaires, à savoir que les coûts semblent avoir été mal estimés en escamotant des frais afférents. Les coûts seraient d'au moins 100 M\$ en date d'octobre 2012. Ont-ils été réévalués en fonction des préoccupations citoyennes soulevées lors de la période d'information et de consultation du dossier par le public? Par les préoccupations des experts soulevées lors de la première audience en mai dernier?

Les préoccupations du Parti vert du Québec telles que soulevées lors de la première partie des audiences publiques du 22 mai dernier sont les suivantes :

- les raisons de l'assujettissement du projet à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;

- la demande d'audience publique et la notion de frivolité;
- la tenue ou non d'autres consultations publiques par la Commission de la capitale nationale pour cette phase des travaux;
- la possibilité de pouvoir consulter en ligne la présentation visuelle du projet diffusée par le promoteur au cours de la séance d'information;
- le démantèlement du tunnel ferroviaire existant et son remplacement par un passage à niveau sécuritaire et la construction du tunnel sous la nouvelle voie ferrée pour le passage du sentier piétonnier et de la piste cyclable;
- le nombre jugé trop élevé d'espaces de stationnement au pied de la côte de Sillery;
- l'alternative aux espaces de stationnement prévus au nord de la marina;
- la possibilité d'utiliser un réseau de transport collectif desservant la zone à l'étude pour un accès au site autant l'hiver que l'été;
- la possibilité d'une remontée mécanique pour la transition des vélos et autres équipements sportifs via la falaise ou la côte de Sillery;
- **la possibilité d'améliorer l'aspect visuel de l'aménagement urbain tout au long du tracé et de le rendre plus esthétique;**
- **la nécessité d'une plus grande mise en valeur des espaces verts ou stationnement pour vélo plutôt que des espaces voués au stationnement;**
- **la conservation des milieux boisés existants et du milieu naturel paysagé sur l'ensemble du site du projet;**
- l'artificialisation de la rive avec la construction du bassin et du miroir d'eau **pour une saison seulement, l'estivale, alors que notre climat fait en sorte que les trois autres saisons plus importantes en durée sont négligées;**
- la proportion de la superficie **désengazonnée** par rapport à la superficie bétonnée;
- le choix de l'emplacement pour le bassin et le miroir d'eau **ne se compare pas à Saint-Malo, France, SVP, cessez sa comparaison avec votre piscine à l'eau douce filtrée de l'aqueduc;**
- l'aménagement d'une promenade **quatre saisons** sur le quai Frontenac;
- l'installation de mobilier urbain **quatre saisons** sur l'ensemble du projet;
- l'échéancier prévu par le promoteur pour la réalisation de la section famille du projet;

- l'aménagement d'accès au fleuve **quatre saisons** pour des activités nautiques et **sportives** telles que la planche à voile, le kayak, **le canot à glace, le ski-de-fond, la raquette** et l'utilisation d'embarcations sans moteur;
- la possibilité d'aménager une rampe de mise à l'eau **quatre saisons** pour permettre et faciliter l'accès au fleuve pour les équipements nautiques;
- la nécessité de tenir une consultation préalable auprès des citoyens pour déterminer des accès **quatre saisons** au fleuve dans le plan d'aménagement;
- la possibilité de concevoir les aménagements **quatre saisons** afin de permettre la pratique du plus grand nombre d'activités nautiques **et sportives** possibles;
- la proportion des activités liées à l'eau, **le glacié et la neige** sur l'ensemble des autres activités du projet;
- les lieux possibles d'accès à la baignade **avec des enseignes visibles sur la qualité de l'eau**;
- la capacité d'accostage **quatre saisons** pour les embarcations sur le quai Frontenac;
- la présence d'anneaux d'amarrage sur les quais existants pour l'accostage des embarcations nautiques **quatre saisons**;
- l'aménagement des rives **quatre saisons**, d'une plage et du marais de l'anse Saint—Michel;
- l'aménagement d'un escalier **quatre saisons** donnant accès à la plage;
- le coût du bassin de rétention des eaux par rapport au coût total évalué à 80 M\$/100M\$?;
- l'espace utilisé sur le terrain pour la réalisation du projet **quatre saisons**;
- les travaux de décontamination des sols **et de l'analyse au quotidien de l'eau du fleuve**;
- **la possibilité que l'ensemble des installations puissent être accessibles tout au long de l'année pour des activités sportives de masse en assurant un budget de déneigement**;
- la nécessité de produire un inventaire ornithologique de l'ensemble des espèces sur le territoire du projet **quatre saisons**;
- le souci **quatre saisons** d'un impact visuel positif de la promenade vue du fleuve.

Lors de la première audience du 22 mai dernier, mes deux (2) questions dans le but de préparer un mémoire, en fait, faisait référence aux efforts qui seront faits pour sécuriser l'accès au fleuve pour la baignade dans une eau saine et de qualité supérieure à 'bonne' et d'assurer un aménagement diminuant au maximum l'engazonnement pour augmenter la présence d'arbustes beaucoup plus naturel au milieu.

Il faut remercier les gens-utilisateurs et les promoteurs-décideurs qui sont déjà sensibilisés aux grands principes du développement durable, soit de ne rien réaliser sans tenir compte des générations futures et de l'impact que nos décisions auront sur les enfants de nos enfants, vivant les quatre saisons ici-bas.

À titre de chef du Parti Vert, c'est sûr qu'on est toujours content, quand les gens viennent ici, pour participer à des audiences publiques du BAPE et que le public puisse s'exprimer librement sans menace ni pression induite. Mais, en fait, mon point principal sur le pourquoi nous sommes ici, devant vous, c'est pour s'exprimer le plus clairement possible sur la promesse du gouvernement fédéral d'offrir des fenêtres d'accès aux Québécois sur le fleuve. Ce qui est heureusement mise en œuvre par la CCNQ, un accès physique au fleuve. Mais il ne l'est pas pour les quatre saisons de notre biorégion. Comme ancien vice-président d'Accès Saint-Laurent-Beauport et administrateur de l'Association nautique de la baie de Beauport qui fut jadis très impliqué avec la Ville de Québec pour son réaménagement en vue des Fêtes du 400<sup>e</sup>, je peux confirmer que les projets d'accès à la baignade que nous souhaitons à la baie de Beauport ont été rêvés bien avant 2008 et que toutes ces promesses non tenues laissent un goût amer à ceux qui voient miroiter une piscine à l'Anse aux-Foulons. Toujours pour des raisons de santé publique – les chimistes ayant réalisés des tests d'analyses financés par nos organismes pourraient vous en parler que la présence de coliformes lors des nombreuses périodes de pluie et les investissements en infrastructure requis jugés non prioritaires par les politiciens en place depuis n'ont jamais été réalisés.

Si cette phase 3 ne nuit pas à la réalisation financière de la phase 4 se trouvant à la baie de Beauport, nous recommanderons l'autorisation de ce projet au ministre de l'Environnement. Là, dans cette phase-ci, le projet de piscine utilisant l'eau du robinet traitée ne semble pas très écologique alors que l'on est situé sur une plage ancestrale devant un fleuve que l'on souhaite de plus en plus dépollué depuis belle lurette, comme dans le temps de Samuel de Champlain lui-même.... On est pour ça évidemment, on veut encourager la baignade dans un milieu naturel utilisant l'eau non traitée, mais sans coliforme.

Je pense qu'il faudrait impliquer le fédéral à ce moment-ci, puisqu'on veut donner un accès au fleuve à côté d'un Yacht-Club. Et ceux qui sont familiers avec les yachts ou voiliers, il existe la valve-cul et un problème directement lié à son évacuation à l'arrivée des plaisanciers. La valve-cul libre est un phénomène bien québécois; elle est la seule province au Canada où il est permis de jeter sa merde produite sur son bateau : dans le fleuve, en tout temps. Et quand on arrive avec son voilier au Yacht-Club, devinez ce que l'on fait avant de rentrer dans le Yacht-Club? On vide notre eau de toilette qui ne goûte pas l'eau de rose.

Or, il faudrait à quelque part, si on veut donner un vrai accès à côté d'une marina, interdire d'utiliser la valve-cul déversant ce que vous savez et augmentant le taux de coliformes près de la plage prévue dans le projet. Donc, ça, je pense qu'il faudrait poser la question aux autorités concernées à l'échelle fédérale. Est-ce que cela a été fait depuis mes questions soulevées à la dernière audience?

Je sais qu'on est ici à l'échelle provinciale, mais il faudrait poser la question aux autorités compétentes en la matière pour vraiment qu'on puisse s'y baigner en toute quiétude sanitaire, sans contradiction entre les ministères de la Santé et de l'Environnement.

Il faut savoir que le plan d'eau artificiel proposé, la piscine et son miroir, voulait s'inspirer de l'image de celle de Saint-Malo, en France, où, à la marée haute, on peut s'imaginer qu'on est dans la mer, la Manche, comme dans le fleuve. Non, cessons les comparaisons outremer. Cette eau-là viendra quand même du fleuve et devra être traitée à grand frais? Même si elle est filtrée, ça va probablement coûter beaucoup plus cher à la filtrer que si, à la base, à la source, en amont, on continue à permettre aux bateliers, aux utilisateurs de bateau, de faire ce que vous savez.

Donc ma question était, est-ce que le promoteur du gouvernement du Québec, outre le fédéral, s'est penché sur le taux de coliformes en présence dans l'eau donnant accès au fleuve? A-t-on prévu l'affichage nécessaire pour interdire la baignade dans une plage où l'on dépensera des millions de dollars de nos taxes pour encourager son accès? Le ministère de l'Environnement a certes des experts, utilisera-t-on cette expertise-là pour interdire la baignade comme à la baie de Beauport. Alors ces mêmes experts vont-ils nous dire qu'on ne peut se baigner seulement que dans la piscine lorsqu'il pleut? Pourra-t-on se tremper les pieds dans le fleuve de cette anse alors qu'on n'a pas le droit de le faire à quelques centaines de mètres à la baie de Beauport?

Depuis cinq (5) ans, dix (10) ans même, le groupe Accès Saint-Laurent Beauport tente de convaincre le ministère de l'Environnement et la Ville de Québec de régulariser des conditions de pratiques décentes pour permettre la baignade dans le fleuve lorsque possible. Peut-on se servir de ces investissements montres pour ne plus être dans la merde jusqu'au cou. Alors quand il pleut, dans la baie de Beauport ou le long de la promenade, peut-on indiquer *baignable* ou non? De ne pas se baigner parce que le taux de coliformes reste élevé!

Alors est-ce que le ministère de l'Environnement est capable de répondre à l'heure actuelle ou il a besoin de la collaboration du fédéral, de Santé Canada, pour empêcher la pollution à la source? C'est la première question à se poser pour garantir un accès à notre Grande Rivière, notre autoroute millénaire. Nous sommes en train de dire aux Québécois qu'il y a personne qui va pouvoir se tremper le gros orteil dans ces belles plages de sable que vous allez aménager à grand frais? Comment réussira-t-on à empêcher la baignade? Avec des agents de sécurité en 4 X4 comme à la plage de la Baie de Beauport...Alors que les véliplanchistes, eux, ne se baderaient pas des règles réservées aux baigneurs...Bonne chance! Ça fait vingt (20) ans qu'on essaie d'interdire les gens de se tremper le gros orteil à la baie de Beauport, puis ça n'empêche pas les gens de faire de la planche à voile. Donc, les gens qui ont une planche à voile ont le droit de se tremper le gros orteil, mais nous, comme baigneurs, on nous interdit de se baigner dans le bassin Louise, ce que je pense qui est une bonne affaire, parce que justement, on est dans une marina où le taux de coliformes est très élevé. Je ne suis pas un expert, mais ce qu'on nous disait, c'est que, par exemple, à cause du taux de turbidité, après un orage, après une pluie, pendant deux-trois (2-3) jours, on ne peut pas se baigner dans la baie de Beauport.

Ce sera pareil dans le projet de plage. Quels sont les investissements en infrastructure pour diminuer les rejets d'égouts pour nous reconforter? S'il ne pleut jamais, et puis que la turbidité respecte les normes, on pourrait se baigner cent pour cent (100 %) du temps à la baie de Beauport. Mais ce phénomène-là est peut-être moins pire le long du fleuve où il y a la marée et le courant, mais c'est le même fleuve, là. Je pense qu'un lendemain de pluie, avec un taux de turbidité élevé, la baignade se devra d'être interdite. Finalement, c'est dans la phase 4 qu'on verra si on réussit à le faire! Mais ça prend des investissements de cent-cent cinquante millions (100 M\$-150 M\$) pour qu'il y ait plus d'eaux usées qui soit jetée dans le fleuve.

Alors je me demandais si, par une opération du saint Esprit, le ministère de l'Environnement était capable de nous dire si on pourra se tremper le gros orteil à côté de la marina. En fait, la classification "bonne", ça veut dire que dans soixante-dix pour cent (70 %) du temps, la qualité de l'eau, c'est une moyenne géométrique, elle est considérée de qualité bactériologique passable, c'est-à-dire entre cent un (101 u/100 ml) et deux cents coliformes E. coli par cent millilitres (200 u/100 ml). En fait, c'est un suivi qui a été fait par le Ministère. Donc il y a eu des prélèvements d'eau, il y a eu un suivi, lequel a pris fin en 2009, puisqu'on observait qu'il n'y avait pas de changements d'année en année de la qualité de l'eau à cet endroit-là. Peut-on reprendre les tests par prélèvement au quotidien à la plage de l'anse-aux-Foulons près de la marina et à la baie de Beauport? Si oui, alors, cela montrera un réel désir d'apporter des précisions sur les risques à la santé pour les baigneurs.

Sur les bases des résultats de caractérisation qui ont été présentés à l'étude d'impact, alors que les résultats d'évaluation montrent que dans cinquante pour cent (50 %) du temps, les concentrations sont supérieures à cent unités par cent millilitres (100 u/100 ml). Or, dans ces conditions, les risques de contracter une maladie gastro-entérite est présente et non négligeable. Juste à titre d'exemple, la qualité de l'eau potable, lorsqu'il y a un coliforme fécal, on émet un avis d'ébullition de l'eau et on demande aux gens de ne pas se brosser les dents non plus. Donc ici, on stipule, en fait, que les conditions sont acceptables pour la baignade, même si on a jusqu'à deux cents (200) coliformes fécaux.

Il faut comprendre qu'ici, il y a des populations à risques, il y a des enfants, des bébés, par exemple, qui jouent dans l'eau et, entre autres, les gens qui vont se tremper le gros orteil, ce n'est pas nécessairement problématique, c'est plutôt les bébés qui vont aller jouer dans l'eau ou encore qui pourraient porter leurs mains à la bouche. À cet effet, l'Agence de protection environnementale des États-Unis, l'U.S. EPA estime que la moyenne des résultats est supérieure, en fait, lorsque la moyenne est supérieure à cent (100) coliformes fécaux – cent unités par cent millilitres (100 u/100 ml), le nombre de gastro-entérites est au moins de trente-deux (32) cas par mille (1000) baigneurs. Puis pour sa part, Santé Canada estime que la baignade dans une eau présentant une concentration moyenne de deux cents unités par cent millilitres (200 u/100 ml) représente un risque de gastro-entérite de dix (10) à vingt (20) cas pour mille (1000) baigneurs. Donc, dans la situation où l'eau est classée bonne ou passable, il est recommandé aux usagers d'éviter d'avaler de l'eau, de mettre la tête dans l'eau et, de plus, les usagers qui ont des plaies devraient éviter de se baigner pour ne pas s'infecter.

On ne peut dire que la baignade n'est pas à risques lorsqu'on dit que la qualité de l'eau est «bonne», elle n'est pas sans risques. La baignade est donc à risque : combien en coûterait pour la rendre *baignable*? A-t-o prévu un tableau pour afficher les risques et les périodes accessible au fleuve. Est-ce que c'est le ministère des Transports, son secteur maritime, qui pourrait établir un règlement ou c'est au fédéral à nous dicter la loi dans un règlement interdisant la vidange de la valve-cul? Dans cette région-là, à moins de cent mètres (100 m) des bordures, je pense que c'est provincial? Est-ce à la SQ de sévir ou la Garde côtière?

Ma deuxième question était, en fait, comme utilisateur, comme résidant de Québec utilisateur de lieux de promenade ou de sentiers pour la marche active. Elle concerne l'aménagement urbain. Je pense que la présidente de cette audience est une professeure dans le domaine de l'aménagement, vous comprendrez que notre société post-moderne baignant dans l'écologie politique et la planification écologique n'est plus à l'ère de mettre du gazon partout. Je ne sais pas si c'est ce que vous enseignez à l'université, maintenant il y a des alternatives à l'engazonnement. L'ère est à la revitalisation des berges utilisant les techniques d'aménagement les plus naturelles possibles. Dans les aménagements des phases 1 et 2, j'ai remarqué que lorsque le trottoir se rapproche du fleuve, qu'on s'entête à continuer à mettre une bande de gazon. D'ailleurs, les coûts d'entretien sont beaucoup plus élevés avec l'ensemencement de gazon que de laisser aller la nature. Peut-on prévoir un genre d'aménagement où le promoteur n'a pas besoin d'entretien, où la nature prend le dessus avec le temps? Ma question : est-ce possible d'interdire l'engazonnement ou en réduire au maximum la présence dans le projet d'aménagement? Quel est le pourcentage de plantation de gazon par rapport à des arbustes, à des vivaces ou à d'autres plantations? À l'ère des potagers collectifs et partagés par des urbainculteurs. Peut-on s'ouvrir aux nouvelles tendances?

Est-ce qu'il est prévu d'inclure dans l'aménagement paysager les tendances actuelles qui sont peut-être de planter des fruits, des légumes, d'avoir un jardin ou un potager collectif en façade où les gens pourront aller eux-mêmes y planter des choux et donc non seulement aller y marcher, se promener sur les sentiers balisés le long du fleuve, mais aussi pour y aller faire une cueillette de fruits et légumes, donc d'avoir un accès au fleuve collectif. En fait, avez-vous les chiffres précis en termes de proportions plus particulièrement en rapport à l'engazonnement? Ce qu'il faut savoir, dans un premier temps, c'est que tout ce qui a été planté au niveau de la promenade en phase 1 et ce qu'il se fera par rapport à la phase 3. Seront-ils des espèces indigènes à l'écosystème du fleuve comme tel? Le *Rosa rugosa* n'est-il pas idéal? Fait-il partie effectivement de ce qui est indigène au fleuve ou endogène? C'est très important d'exploiter le génie du lieu et c'est-ce qui fera que le projet est à sa place. Donc, c'est bon de viser un ensemencement d'herbacées qui poussent naturellement en bordure de fleuve.

Évidemment, si ce sont des espèces envahissantes, il se doit de travailler au maximum l'équilibre de l'ensemble des éléments. Mais notre préoccupation, c'est quand même de garder toujours en tête cet équilibre recherché entre un espace qui est agréable à fréquenter et qui demande le minimum d'entretien. Est-ce que c'est prévu d'ensemencer des poissons? Est-ce que ce genre d'aménagement est prévu par les biologistes chez vous?

L'ensemencement de l'achigan, de l'éperlan? Est-ce qu'il y aura un accès au quai pour la pêche? Et dans le cas des réservoirs qui vont être installés pour cette phase, il y a des scénarii d'un débordement par deux (2) mois pour une période de six (6) mois du 1er mai au 31 octobre. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'actuellement, ces ouvrages-là, ne sont pas en fonction. Des ouvrages de surverse des réseaux d'égout qui contiennent des eaux usées débordent en général à chaque pluie dans ce secteur-là. Donc on peut parler de cinquante-soixante (50-60) débordements en saison estivale, alors que les exigences du MDDEFP les réduiraient à un nombre de trois (3) débordements sur la période de saison estivale. C'est ce qui est accepté parce que c'est ce qui est demandé par les autorités compétentes. Toutefois, est-ce que l'on vise la sécurité maximale compte tenu des catastrophes naturelles anticipées de plus en plus récurrentes?

Et à quel endroit est-ce que ces débordements-là se font sur le site? Actuellement, il y a trois (3) émissaires pluviaux qui font office de trop-plein. Ça n'a pas été discuté dans la présentation, mais à notre connaissance, il y en a un qui sera complètement éliminé parce qu'il était à peu près dans le milieu de la plage. A-t-on d'autres types de déversement? Il y en a un deuxième qui est situé le long du bras ouest du Yacht-Club où on a dit qu'il y avait une promenade qui serait réaménagée. Ce trop-plein-là va être utilisé au niveau du réservoir en trop-plein d'urgence seulement. Donc en théorie, il ne devrait pas servir. Peut-on l'indiquer lorsqu'il sert? Afficher l'interdiction de contact avec l'eau à la limite ouest du Yacht-Club.?

Puis le troisième émissaire pluvial qui fait office de trop-plein, ou va faire office du trop-plein du réservoir, lui, est situé plus du côté ouest proche de la côte Gilmour, à la limite de la fin du projet. Sous l'eau, mais le niveau du fleuve baisse de plus en plus et les inondations augmentent. Cela s'appelle des impacts dus aux changements climatiques. Le Ministère qui doit nous protéger contre ce phénomène donne l'option de prolonger les émissaires pour déborder une (1) fois par mois, donc six (6) fois dans la même période. Mais au niveau de l'analyse économique qui a été faite, c'était plus rentable de déborder, donc trois (3) fois, au lieu d'y aller avec le système de réservoir et utiliser le trop-plein existant. Est-ce que le réservoir va vraiment corriger la situation? Peut-on comprendre que le secteur à l'étude pour les activités nautiques n'aura plus de rejets, sauf lors de situation extrême?

Merci d'avoir construit une piscine avec l'eau de l'aqueduc traitée et saine sans fluoruration.

Vive la biodiversité. Parlons donc des animaux autres que les poissons. Les tunnels qui seront démolies servent de passerelle sous la voie routière. Qu'avez-vous prévu pour les traverses animales? Le passage piétonnier en bas de l'escalier ne pourrait-il pas être construit sous la route et permettre aussi un passage animal comme il a été fait le long du prolongement de l'autoroute Du Vallon devenue le boulevard Robert-Bourassa au coin du boulevard Lebourgneuf. Je vous invite à faire des recherches du côté de la Belgique qui ont construit un passage pour les grenouilles sous une autoroute et, ici, dans le parc des Laurentides un passage d'originaux près du camp Mercier. Ici, y a-t-il des animaux qui en valent la peine à part les milliers de chiens en laisse qui promènent leur maître? Vice-versa!

Nos autres préoccupations se retrouvent essentiellement à l'échelle cosmique au fait que l'hiver et les saisons de transition l'entourant font au moins la moitié de l'année. Quels sont les aménagements hivernaux prévus pour maximiser l'utilisation des 100 M\$ et plus qui seront investis en deniers publics? A-t-on prévu un budget de déneigement pour garder l'accès au fleuve en toute saison? Avez-vous pensé aux glissades sur neige ou glace pour les enfants? Une patinoire trois saisons? Une tour d'observation des glaciers au bout du quai que la CCNQ aménagera pour le Yatch Club? Ce Club restera-t-il encore privé malgré l'argent public qui y aura été investi?

L'aménagement d'une rampe de mise à l'eau non seulement pour les kayaks et les voiliers, mais aussi pour les canots à glace pour les entraînements des compétiteurs de la course en canot du Carnaval et les autres sportifs d'hiver en raquette et en ski-de-fond. Pouvez-vous prévoir baliser des pistes de ski-de-fond en saison?

En résumé.

Pourquoi s'intéresser au projet comme parti vert? Parce que c'est un investissement en santé préventive prônant l'activité physique gratuite qui servira de phare en aménagement urbain et de modèle de consultation publique dans l'éducation populaire. D'ailleurs, en Turquie, le ministère équivalent s'intitule : ministère de l'Environnement et du Développement urbain?

Nos préoccupations sont d'ordre financière, esthétique et de santé publique. Ce projet influence l'environnement de notre milieu de vie et notre qualité de vie au quotidien pour les quatre saisons, non seulement en été. Quelle été me dira-t-on!

Ce projet est acceptable, s'il est planifié écologiquement dans la continuité de l'œuvre en cours selon les principes de notre charte mondial dont la biodiversité et le développement durable. Nos suggestions pour l'améliorer se retrouvent essentiellement dans l'atteinte du plus faible taux possible d'engazonnement, de la naturalisation des berges au maximum et dans l'utilisation accrue par un aménagement favorisant sa fréquentation quatre saisons, particulièrement en hiver

Nous, les Verts, autorisons ce projet et demandons les investissements requis et les ressources financières nécessaires visant à ne pas remettre en cause la baignade dans la phase 4 prévue dans la baie de Beauport.

Je tiens à remercier, une fois de plus, le ministre de l'Environnement pour son acceptation de cette audience publique par un organisme public et pour sa neutralité exemplaire en ce bas monde. Nos concitoyens peuvent ainsi s'informer et exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur leur propre environnement, sur leur qualité de vie et sur toute question relative aux impacts acceptables ou non. Je vous rappelle qu'un pays est en crise à l'heure actuelle justement parce qu'ils n'ont pas ce genre d'organisme public et neutre. Mes amis du Parti vert turc de gauche ont dû occuper un parc public dans un centre-ville de leur métropole et vieille capitale pour exercer leur droit et on a vu ce que cela peut provoquer...